
RÉUNION TESTS COVID 19

L'INAMI, avec des représentants des laboratoires de biologie clinique (ambulatoires, hôpitaux, centres de référence), des organismes assureurs et de Sciensano, a organisé une réunion en rapport avec la facturation et le financement des tests Covid 19.

Les accords suivants ont été conclus :

- a. La facturation des tests concernés reste *on hold*.
- b. L'assurance soins de santé prévoit un remboursement intégral, sans possibilité de supplément. Le financement du centre de référence sera ajusté en fonction de l'activité réalisée.
- c. Le remboursement sera réservé aux tests qui entrent dans le périmètre suivant : tests conformes à la définition de cas de Sciensano ou effectués en raison d'un besoin clinique démontrable. Les patients ne paient pas de tickets modérateurs pour ces tests. Pour les tests qui ne relèvent pas de cette définition, un montant maximum uniforme sera fixé. Des conditions spécifiques pour la réalisation de tests répétés seront établies.
- d. Les représentants des laboratoires (ambulatoires, hôpitaux, centres de référence) recueillent toutes les informations nécessaires (nombre de tests, coût du personnel, infrastructure) en vue de déterminer le remboursement visé au point c. Ils examinent si la capacité disponible peut être optimisée.
- e. Les contacts nécessaires avec d'autres autorités (Sciensano, Fedris...) sont organisés.
- f. Des mesures sont élaborées pour promouvoir autant que possible la prescription électronique.
- g. Le remboursement se fera à partir d'une date à déterminer (début de la crise corona).